

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Limeil-Brévannes, le 17 novembre 2016,

### **Centrale biomasse Cofely : Françoise LECOUFLE négocie la baisse des tarifs jusqu'à 30% pour les copropriétaires**

En 2012, l'ancienne municipalité lance la réalisation du quartier des Temps durables et de son réseau de chauffage central biomasse. Elle promet aux futurs habitants un prix de 1 euro au m<sup>2</sup>. Les propriétaires de ce quartier, ainsi que ceux du quartier Pasteur (raccordés par la suite au réseau de chaleur), découvrent a posteriori que le prix est bien supérieur.

Les prix grimpent jusqu'à 1,80 euros du m<sup>2</sup> pour se stabiliser en 2016, en moyenne, à 1,27 euros. En effet, les retards pris dans la construction de la centrale, le redimensionnement du réseau de chaleur et les ajustements des puissances souscrites ont fait exploser les tarifs.

Dès 2014, Françoise LECOUFLE, maire de la ville, consciente des énormes difficultés des habitants pour payer leurs charges, entame des premières négociations puis un bras de fer avec Cofely, délégataire de la centrale biomasse.

Après plusieurs mois d'échanges, les discussions avec Cofely permettent aujourd'hui une baisse de 17 % à 30 % du prix pour l'ensemble des propriétaires. Le prix moyen, après négociation, est compris entre 0,97 € et 1 € TTC/mois/m<sup>2</sup> pour l'ensemble des habitants des deux quartiers.

Concrètement, voici les économies réalisées par les propriétaires :

	<b>AVANT</b>	<b>APRES</b>
T2 de 46m <sup>2</sup>	<b>656,88 € TTC</b>	<b>502,32 € TTC</b>
T3 de 60m <sup>2</sup>	<b>1022,40 TTC</b>	<b>734,40 € TTC</b>
T5 de 88m <sup>2</sup>	<b>1 520,44 € TTC</b>	<b>1119,35 € TTC</b>

*Charges trimestrielles – D'après simulations, exemple de 3 résidences différentes.*

Enfin, Françoise LECOUFLE a pris parallèlement deux mesures fortes pour soulager l'ensemble des propriétaires Brevannais en difficulté :

- Création d'une commission spéciale « aide au chauffage » au cours de l'été 2016, dont les dossiers sont arbitrés par le CCAS, donnant droit à une aide juridique, technique ou financière selon le cas ;
- Mise en place d'un conseil-courtier auprès des habitants, leur permettant d'envisager la renégociation de leur emprunt (proposé au vote lors du conseil municipal du 17 novembre 2016).

**Une réunion publique est prévue le jeudi 1<sup>er</sup> décembre à 20h à l'Hôtel de Ville.**